



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT***
 LA DESTRUCTION*
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : ou Dénomination (pour les personnes morales) : EPFGE Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : Rue Robert Blum - BP 245 - 54701 Pont-à-Mousson cedex Nature des activités : <i>opérateur public de l'Etat au service des projets des personnes publiques sur des friches industrielles, urbaines et militaires et en centres-bourgs.</i> Ses principaux objectifs : <i>créer des logements, du développement économique et des équipements publics.</i> Qualification : X

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité observée	Description (1)
Reptiles		
B1 <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	> 10 individus au stade adulte au niveau du site	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
Oiseaux		
B2 <i>Hirundo rustica</i> Hirondelle rustique	3 nids au sein d'un bâtiment	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B3 <i>Passer domesticus</i> Moineau domestique	2 couples nicheurs dans les bâtiments	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B4 <i>Phoenicurus ochruros</i> Rougequeue noir	6 nids au sein des bâtiments	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B5 <i>Tyto alba</i> Effraie des clochers	1 ou 2 individu fréquentent le site sans s'y reproduire	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B6 <i>Delichon urbicum</i> Hirondelle de fenêtre	1 nid sur une façade côté rue	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B7 <i>Parus major</i> Mésange charbonnière	2 individus entendus en 2025 dans les boisements de l'aire d'étude rapprochée. L'espèce est nicheuse possible dans la Saulaie anthropique pionnière	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B8 <i>Cyanistes caeruleus</i> Mésange bleue	1 mâle chanteur contacté en 2025 au sein de la Saulaie anthropique pionnière. L'espèce y est nicheuse possible dans l'aire d'étude rapprochée	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA

B9 <i>Linaria cannabina</i> Linotte mélodieuse	1 mâle chanteur contacté en 2025 sur un arbre. L'espèce est nicheuse possible dans l'aire d'étude rapprochée sur les secteurs semi-ouverts	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B10 <i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noire	1 mâle chanteur contacté en 2025 au sein de la Saulaie anthropique pionnière. L'espèce y est nicheuse possible dans l'aire d'étude rapprochée	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
Chauves-souris		
B11 <i>Myotis emarginatus</i> Murin à oreilles échanquées	Il fréquente régulièrement l'aire d'étude et au moins un individu y gîte régulièrement. Il a été observé à 3 reprises au repos sous la charpente d'un bâtiment.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B12 <i>Myotis bechsteinii</i> Murin de Bechstein	Contacté seulement sur un enregistreur avec une activité globale moyenne (3 nuits), il peut être présent sur d'autres enregistreurs ou en automne dans le groupe des murins indéterminés.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B13 <i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit Rhinolophe	L'espèce est présente avec une activité moyenne et une activité maximale forte sur tous les points d'écoute en automne. En période estivale, le Petit Rhinolophe a eu une activité faible à moyenne sur les différents enregistreurs. L'espèce est présente toute l'année dans l'aire d'étude qui sert comme gîte pour cette espèce	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B14 <i>Barbastella barbastellus</i> Barbastelle d'Europe	Cette espèce a eu une activité moyenne à forte lors du passage automnal, tandis que lors du passage estival son activité a été plus faible (faible à moyenne) par rapport au référentiel. La présence de pics en début et fin de nuit en automne suggère que la Barbastelle d'Europe utilise des gîtes automnaux dans l'aire d'étude rapprochée.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B15 <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	Présente sur tous les enregistreurs, avec une activité globale faible à forte (5 nuits) en automne, et une activité moyenne (3 nuits) en été. Elle peut utiliser l'aire d'étude comme gîte pendant toute l'année. On remarque la présence d'un pic d'activité en début et un en fin de nuit, ce qui confirme la présence de gîtes pour la période automnale pour cette espèce, d'où l'augmentation du niveau d'enjeu contextualisé.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B16 <i>Pipistrellus nathusii</i> Pipistrelle de Nathusius	Son activité a été très faible à faible dans l'aire d'étude, que ce soit en automne ou en été. Elle occupe occasionnellement l'aire d'étude. Présence de gîtes possibles pour cette espèce.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B17 <i>Myotis myotis</i> Grand Murin	Le Grand Murin peut utiliser ponctuellement l'aire d'étude comme gîte automnal voire estival. Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B18 <i>Myotis nattereri</i> Murin de Natterer	Il a été identifié avec une activité faible à forte dans l'aire d'étude en automne. En été il a été identifié avec une activité très faible à forte. Présence de gîtes pour cette espèce (activité forte sur plusieurs enregistreurs en été et en automne).	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B19 Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	La Noctule de Leisler a été contactée avec une activité très faible à faible au niveau de certains enregistreurs en automne et en été. Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude pour cette espèce.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B20 <i>Plecotus austriacus</i> Oreillard gris	En automne, l'activité du groupe a été moyenne à très forte dans l'aire d'étude, ce qui indique la présence d'un gîte à proximité ; tandis qu'en été elle a été moyenne pour le groupe.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA

B21 Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	Présence potentielle d'un gîte pour cette espèce (activité très forte en automne sur un enregistreur et moyenne pour les autres). Lors de l'identification à l'espèce en automne, l'Oreillard roux semble avoir eu une activité plus importante que l'Oreillard gris.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B22 <i>Pipistrellus pygmaeus</i> Pipistrelle pygmée ou soprane	Son activité a été faible à moyenne dans l'aire d'étude en automne. En été, son activité globale a été très faible à faible. Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude pour cette espèce.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B23 <i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune	Elle a eu une activité très faible à moyenne en automne et très faible en été par rapport au référentiel. Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude pour cette espèce.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B24 <i>Myotis alcathoe</i> Murin d'Alcathoé	Espèce non identifiée avec certitude en automne mais contactée en période estivale avec une activité globale très faible à moyenne. Le Murin d'Alcathoé chasse en milieux boisés et préférentiellement en forêt humide. Que ça soit pour la mise bas ou l'hibernation, l'espèce utilise principalement des cavités arboricoles. La proximité des boisements explique certainement sa présence dans l'aire d'étude.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B25 <i>Myotis daubentonii</i> Murin de Daubenton	Il a été contacté avec une activité très faible au niveau du boîtier SM3. Il utilise ponctuellement l'aire d'étude pour la période automnale. Il n'a pas été contacté avec certitude pour la période estivale mais peut s'avérer présent dans le groupe des murins. Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude pour cette espèce.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B26 <i>Myotis brandtii</i> Vespertilion de Brandt	Non contactée. Il utilise ponctuellement l'aire d'étude pour les périodes automnale et estivale : il peut s'avérer présent dans le groupe des murins. Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude pour cette espèce.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B27 <i>Myotis mystacinus</i> Vespertilion à moustache	Non contactée. Il utilise ponctuellement l'aire d'étude pour les périodes automnale et estivale : il peut s'avérer présent dans le groupe des murins. Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude pour cette espèce.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B28 <i>Nyctalus noctula</i> Noctule commune	Non contactée. Il utilise ponctuellement l'aire d'étude pour les périodes automnale et estivale : il peut s'avérer présent dans le groupe des noctules. Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude pour cette espèce.	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *	
Protection de la faune ou de la flore	Prévention de dommages aux cultures
Sauvetage de spécimens	Prévention de dommages aux forêts
Conservation des habitats	Prévention de dommages aux eaux
Inventaire de population	Prévention de dommages à la propriété
Etude écoéthologique	Protection de la santé publique
Etude génétique ou biométrique	Protection de la sécurité publique X
Etude scientifique autre	Motif d'intérêt public majeur X
Prévention de dommages à l'élevage	Détention en petites quantités
Prévention de dommages aux pêcheries	Autres
<p>Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :</p> <p>Le projet consiste en la destruction d'une friche industrielle en ruine et en la reconstruction d'habitats sur la commune de Villotte (88). Voir l'ensemble des explications dans dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA. Suite sur papier libre</p>	

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION *

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire X avec relâché sur place X avec relâché différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâché : Relâché des oiseaux et chauves-souris sur site, relâché des reptiles sur des secteurs favorables en dehors de la zone des travaux

Capture manuelle X Capture au filet X

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses : Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification)

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser : destruction de 3 nids d'Hirondelle rustique, 2 nids de Moineau domestique, 6 nids de Rouquenoir

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : Destruction non-intentionnelle liée aux travaux démolition de bâtiments en ruine.

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Formation en Ecologie, spécialité herpétologie

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : de septembre 2025 à mai 2026

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Région administrative : Grand-Est

Département : Vosges

Cantons :

Communes : Villotte

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ***Relâcher des animaux capturés X** Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Les mesures de compensation proposées sont décrites dans le dossier de dérogation joint à ce CERFA.

La stratégie compensatoire repose principalement sur la création d'une structure allant accueillir des aménagements pour l'Effraie des clocher et les chauves-souris, mise en place en plus de gîte à chauves-souris sous la charpente d'une lavoir communal. Mise en place des nichoirs pour les oiseaux au niveau de la charpente de ce lavoir. Création d'hibernaculum pour le lézard des murailles.

De plus, le choix s'est basé sur des critères donnés par des experts mandatés chez Biotope, pour définir les mesures à mettre en place. Ceci garantit alors la conformité de la mesure et sa pertinence pour recréer des habitats favorables pour chacune des 28 espèces protégées.

Un programme de suivi de l'efficacité des mesures sera donc conduit (notamment pour étudier la colonisation des nichoirs pour les oiseaux, des gîtes et de la construction pour les chauves-souris).

Un accompagnement par un écologue sera aussi mis en place lors des différentes phases des travaux et après les travaux.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : le dossier de dérogation précise le programme de mesures à mettre en œuvre. Les suivis feront l'objet d'un compte rendu annuel qui sera transmis aux Services de l'Etat par l'EPFGE et la commune

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Pont à Mousson
le 17 juin 2025
Votre signature